

Actualisation de la Note d'accompagnement DNMADE

Décembre 2020

Pour rappel, texte réglementaire:

“La formation au DN MADE repose sur l’acquisition de connaissances et de compétences terminales sur lesquelles sont fondées les évaluations des enseignements.

*La compétence est entendue comme **l’aptitude à mettre en œuvre un ensemble organisé de savoirs, de savoir-faire et d’attitudes permettant d’accomplir un certain nombre de tâches**. Son évaluation suppose l’existence d’un contexte caractérisé de mise en œuvre de la compétence et d’indicateurs précisant le niveau de performance attendu.”*

La publication du décret dans sa version actualisée de décembre 2020 pose l'évaluation par compétences comme principe de validation des UE.

Les compétences sont réparties dans 11 blocs, certains professionnels, d'autres transversaux. Les blocs 1, 3, 4, 8, 9 et 10 sont professionnels. Les blocs 2, 5, 6, 7 et 11 sont transversaux.

Les blocs sont délivrés une fois que toutes les compétences concernées sont acquises.

Le DNMADE étant un diplôme professionnel, les épreuves ponctuelles portent réglementairement sur des blocs professionnels.

14 fiches RNCP (registre national des compétences professionnelles), correspondant aux 14 mentions du DNMADE seront annexées au décret et préciseront la spécialisation des blocs professionnels. Ces fiches RNCP répertorient les codes ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) concernés.

Tableau de croisement des enseignements constitutifs et des compétences

Ce tableau est générique et doit être décliné de manière progressive, semestre après semestre, et en sélectionnant les EC concernés. Ainsi, la compétence est mise en œuvre dans le contexte d'un ou plusieurs EC différents. Chaque enseignant ou équipe d'enseignants évalue les compétences travaillées. Autrement dit, il n'est pas obligatoire d'évaluer de manière systématique les compétences à travers tous les EC cochés dans le tableau. Il s'agit de vérifier qu' annuellement chaque compétence ait bien été évaluée et validée, quel que soit son niveau d'exercice.

Les compétences seront mises en œuvre selon une diversité de situations corrélées aux EC qu'ils soient génériques, transversaux ou pratiques et professionnels.

Dans le catalogue de cours, l'exercice des compétences sont désignés et sont répartis selon trois niveaux:

- niveau 1. Compétences initiées dans la mise en oeuvre des projets
- niveau 2. Compétences guidées dans la mise en oeuvre des projets
- niveau 3: Compétences d'autonomie dans la mise en oeuvre des projets

Toutes les compétences sont de niveau 3 au semestre 6 mais ce niveau peut-être atteint pour certaines compétences au cours du cursus, selon le projet d'établissement.

Le classement des candidats

Le classement des candidats s'effectue en fin de cursus, au semestre 6, lors du jury de délibération. Ce classement apparaît sur le PV général de délivrance du diplôme.

Les évaluations déterminent les niveaux d'acquisition des compétences par UE. Une lecture globale et synthétique des résultats obtenus en S5 et S6 permettra de poser un critère ECTS et de classer le candidat. Il s'opère aussi à partir du niveau de réussite de la promotion selon la correspondance des résultats avec l'échelle du système ECTS ci-dessous:

critères ECTS	% étudiants de la promotion concernée.	correspondance	définition
A		Excellent	Résultats remarquables , une majorité d'item " très bonne maîtrise"
B		Très bien	Très bon ensemble malgré quelques items satisfaisants
C		Bien	Bon ensemble malgré quelques items fragiles
D		Satisfaisant	Assez bon semble malgré quelques items insuffisants qui témoignent de lacunes.
E		Passable	Les résultats satisfont aux critères minimaux, dans un équilibre de qualité entre items.
FX		Insuffisant	Un travail supplémentaire est nécessaire pour l'obtention d'une UE
F		Insuffisant	Un travail supplémentaire considérable est nécessaire pour l'obtention de plusieurs UE.

Le Mémoire et le Projet

Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles

- Le niveau 5 (DUT, BTS) : atteste la capacité à maîtriser des savoir-faire dans un champ d'activité, à élaborer des solutions à des problèmes nouveaux, à analyser et interpréter des informations, en mobilisant des concepts, à transmettre le savoir-faire et des méthodes.

- Le niveau 6 (licence) : atteste la capacité à analyser et résoudre des problèmes complexes imprévus dans un domaine spécifique, à formaliser des savoir-faire et des méthodes et à les capitaliser.
- Le niveau 7 (master) : atteste la capacité à élaborer et mettre en œuvre des stratégies alternatives pour le développement de l'activité professionnelle dans des contextes professionnels complexes, ainsi qu'à évaluer les risques et les conséquences de son activité.

Le DN MADE s'attache à préparer les étudiants, tant à la poursuite d'études supérieures qu'à l'insertion professionnelle directe à l'issue de celui-ci. Le mémoire et le projet s'inscrivent dans la logique de ce cycle de formation professionnalisant, ouvert sur les réalités des métiers d'art et du design et visant l'acquisition des outils et des méthodes de spécialité.

Organisation pédagogique

Si le mémoire et le projet occupent une place centrale et déterminante du DNMADE 3, des projets complémentaires ou parallèles peuvent être menés afin de favoriser l'acquisition et la consolidation des connaissances et l'exercice des compétences. Les équipes pédagogiques ont donc toute liberté pour mettre en œuvre leur projet pédagogique de formation et organiser les progressions.

Par ailleurs, les étudiants de DNMADE 3 peuvent aussi endosser des rôles particuliers au sein de l'établissement et de leur cursus que ce soit par exemple dans l'accueil des étudiants d'un autre niveau, dans l'organisation et la mise en œuvre de partenariats, workshops, rencontres, portes ouvertes, etc.

Les pratiques d'enseignement en troisième année mettent en œuvre des situations pédagogiques variées qu'elles soient collectives et/ou de suivi individualisé au bénéfice des apprentissages et de la prise d'autonomie des étudiants. Les EC peuvent être associés ou non selon les progressions envisagées, en prenant en compte l'enjeu global de transversalité. In fine, c'est bien l'étudiant qui doit être en capacité d'exercer en synthèse l'ensemble des compétences visées par le diplôme.

De ce fait, pour favoriser l'accompagnement pédagogique et informer les étudiants de leur acquis, au fur et à mesure du cursus, les EC et UE sont évaluées en contrôle continu par compétences, à l'exception de l'UE.19 et l'UE.23 qui sont délivrés à l'issue de deux épreuves ponctuelles (soutenance de mémoire, semestre 5, soutenance de projet, semestre 6).

Le niveau de maîtrise atteint est évalué selon une échelle de référence qui comprend quatre échelons ainsi désignés :

- « maîtrise insuffisante » ;
- « maîtrise fragile » ;
- « maîtrise satisfaisante » ;
- « très bonne maîtrise ».

Dans le cas d'un résultat de maîtrise fragile et/ou insuffisante obtenu à la soutenance du mémoire, une situation de rattrapage pourra être proposée au minimum 15 jours après la commission pédagogique.

Dans le cas d'un résultat de maîtrise fragile et/ou insuffisante obtenu à la soutenance du projet, une situation de rattrapage est proposée au plus tard fin septembre.

Les semestres 5 et 6 se compensent entre eux, de ce fait un résultat fragile ou insuffisant au semestre 5 ne peut pas être invalidant. Il peut être compensé par un résultat de maîtrise satisfaisant ou très bonne maîtrise ou au semestre 6.

En cas d'échec, il sera délivré à l'étudiant le tableau des blocs de compétences qu'il aura acquis. La commission pédagogique peut proposer au chef d'établissement le redoublement. Autrement, une inscription en candidat libre à la session suivante est possible dans la mesure du bénéfice des UE obtenues valable cinq années.

Le mémoire en DNMADE

Cadre des épreuves d'examen

« *L'attention lors de l'évaluation du mémoire est portée sur les compétences visées ci-après :*

– *capacité à construire une pensée créative articulée à un contexte d'étude et à des références culturelles issues des champs de l'art, de la technique, des métiers d'art et du design;*

– *aptitude à construire une pensée propice à la définition et/ou enrichissement d'un projet dans le domaine de spécialité choisi;*

– *produire un contenu écrit et graphique dont les qualités didactiques de rédaction et d'édition sont pensées en adéquation avec le thème et le propos soutenus.*

Le mémoire privilégie une forme construite harmonisée favorisant la publication (plan, support, résumé, bibliographie).

L'évaluation porte également sur la capacité du candidat à respecter des règles déontologiques fondamentales quant à la citation des sources utilisées, et sur la justesse des modalités de construction de son travail (références, légendes, notes de bas de page, hiérarchie typographique, citations, clarté et lisibilité...).

Le mémoire est doublé d'un "abstract", version anglaise résumée de l'argumentation du projet, et est présenté à l'oral au sein de l'EC 22.4 Langues vivantes étrangères »

Le mémoire a pour objectif d'introduire une méthodologie du projet et l'engagement d'une réflexion vis-à-vis des métiers d'art et du design. Le mémoire est construit de manière concomitante aux intentions du projet. Il est élaboré au cours du semestre 5 sur un temps défini par l'équipe pédagogique.

Chaque candidat est conduit à qualifier individuellement l'objet ou le territoire d'étude. Il effectue un travail de collecte de ressources du projet, ressources disciplinaires et pluridisciplinaires. Il désigne et analyse des références et le résultat de ses collectes adaptés à son champ d'étude. A partir de ces données, il définit et limite le périmètre de son étude. Le candidat est en capacité d'énoncer son protocole avec recul.

Le mémoire respectera un format de 10 000 signes hors iconographie et pourra intégrer des supports de natures différentes qu'ils soient audiovisuels, numériques, interactifs. Ces

supports seront sélectionnés dans une visée de communication et permettront l'évaluation des compétences attendues, sans que cela devienne un projet en soi. Le mémoire étaye la démarche de projet.

La forme et la nature du contenu peuvent varier selon la singularité du projet du candidat concernant son orientation professionnelle ou sa poursuite d'étude. Il peut procéder d'une synthèse, d'un article, d'un abrégé ou d'une production personnelle tel qu'un livret.

La commission de soutenance du mémoire sera constituée de quatre à cinq membres (dont le référent représentant à la commission pédagogique, un professionnel, un enseignant extérieur au parcours et/ou à l'établissement ainsi que le président de la commission pédagogique) qui seront désignés en S4, avec une convocation de la DEC. Un des membres de cette commission de soutenance fera partie de la commission de la soutenance du projet.

Pour la soutenance du mémoire les candidats sont convoqués par les établissements selon leur calendrier acté par les divisions des examens (SIEC, DEC).

Le mémoire fait l'objet d'une évaluation des compétences suivantes :

Compétences évaluées en contrôle continu (CC)

Les compétences transversales des blocs 2, 5, 6, 7 et 11 seront évaluées dans le cadre du contrôle continu au sein des différents EC.

Compétences évaluées lors de la soutenance, conformément au cadre réglementaire.

BLOC 1 Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel design et métiers d'art

C1.1	Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les spécialités possibles
C1.2	Désigner les ressources, les outils et les méthodes de recherche propres au champ professionnel abordé
C1.3	Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel

Le temps du mémoire donnera lieu à un accompagnement pédagogique pluridisciplinaire sur des temps collectifs et individuels, selon le calendrier semestriel défini au sein du projet pédagogique d'établissement et validé en commission pédagogique. L'écriture du mémoire pourra ainsi démarrer sur la deuxième partie du semestre et la soutenance prendre place en fin de S5.

Le projet en DNMADE

Définition des épreuves d'examen : (*Rappel P. 31/32 de l'arrêté*)

« *L'évaluation du projet de diplôme, qu'il soit personnel ou mené collectivement, est portée sur les objectifs de compétences visés ci-après:*

– la transmission: le projet assure une pérennité et une excellence de compétences, de savoir-faire et de transmission de savoirs liés aux métiers d'arts et au design (geste, savoirs patrimoniaux, méthodes de conception);

– la création: le projet démontre les capacités à définir un territoire de recherche, le développement d'une attitude créative propre à l'étudiant, la capacité à échanger avec des partenaires (analyse, repérage de besoins, créativité en partenariat) et les moyens de communication adéquats pour porter une démonstration;

– l'innovation: le projet s'inscrit dans une dynamique contemporaine et distanciée vis à vis de l'histoire des métiers d'art et du design (dimension exploratoire et expérimentale de l'étude, ancrage dans une actualité de l'innovation culturelle, artistique, technologique, industrielle, éthique et sociétale);

– le partenariat: le projet démontre une aptitude à la démarche de création menée collectivement (articulation de la recherche créative en métiers d'art et design en lien avec un contexte réel, collaboration avec des partenaires extérieurs lors des diverses phases de construction du projet, association avec d'autres créateurs et démarche de co-création)

– la communication et la médiation du projet en cohérence avec la démarche et les objectifs visés par le candidat.

– la capacité à discuter la production avec le jury, à la considérer lors de la soutenance comme un tremplin plutôt que comme une fin. »

Définition des attentes : (Rappel p. 24/32 de l'arrêté)

« Préparer l'étudiant au paysage professionnel collaboratif contemporain nécessite de considérer les compétences suivantes:

- Encourager et animer la concertation entre acteurs complémentaires;
- Cultiver et enrichir la collaboration et l'étoffer par l'apport de références;
- Construire des méthodologies orientées vers l'échange et le mouvement des idées;
- Matérialiser de manière didactique des idées dans le but de les partager en ayant recours à des modalités de mise en forme collaboratives du projet.

Le projet peut articuler des objets d'étude connexes et être élaboré en équipe dans le but de conjuguer des savoirs, compétences et sensibilités.

Les projets collaboratifs menés lors des semestres 5 et 6 pourront être présentés et soutenus en équipe, mais ils feront l'objet d'une évaluation individuelle à l'issue du semestre 6.

6.3.1.2.2 Projet

La définition et l'approfondissement d'une étude développée au cours du sixième semestre vise à l'acquisition de réflexes d'organisation d'un processus créatif sur le long terme, répondant à des enjeux préalablement déterminés et articulés avec les métiers visés.

Le projet concentre création, recherche et développement; il est conçu et réalisé en 3e année à un niveau professionnel, en relation avec le domaine de création choisi par l'étudiant.

Qu'il s'agisse de constituer une pièce maîtresse du portfolio ou d'une première étape vers la définition d'un territoire de recherche pour la poursuite d'étude, ce projet démontre les capacités de l'étudiant à :

- Révéler un profil créatif;
- Définir un positionnement en tant que créateur de formes, de fonctions, d'artefact(s);
- affirmer une position engagée dans les champs de la création (métiers d'art et/ou design);
 - Identifier un problème pour lequel les métiers d'art et le design peuvent apporter une panoplie de solutions;
- Définir les meilleures solutions concrètes, incarnées par la production d'artefacts, d'objets, de produits, de services, de systèmes innovants;
- Développer une capacité à construire une médiation informative et didactique à propos d'une démarche de création, d'un processus créatif;
- Être en mesure d'exposer, expliquer, défendre le projet présenté et d'en débattre;
- Présenter au sein d'une production textuelle aussi bien les ancrages théoriques et historiques, que l'argumentation factuelle de tout un processus;
- Être capable de construire, développer et médiatiser un processus de création en équipe pluridisciplinaire.

Le projet MADE est évalué lors d'une soutenance orale devant un jury, il est présenté et soutenu à l'issue du 6e semestre. Une session de rattrapage est organisée avant fin septembre, avec complément demandé au candidat .

La commission de soutenance du projet sera constituée de 4 à 5 membres qui seront désignés en S5, avec une convocation de la DEC. Un des membres de cette commission de soutenance est issu de la commission de la soutenance du mémoire.

La soutenance peut être publique avec accord du candidat.

La soutenance du projet fait l'objet d'une évaluation des compétences suivantes :

Compétences évaluées en contrôle continu (CC)

Les compétences transversales des blocs 3, 8, 9 et 10 seront évaluées dans le cadre du contrôle continu au sein des différents EC.

Compétences évaluées lors de la soutenance, conformément au cadre réglementaire.

BLOC 4 Conduite du projet en métiers d'art et design

C4.1	Mettre en œuvre les matériaux, les techniques et les technologies innovantes ou traditionnelles, dans le cadre de la conception et de la réalisation partielle d'un projet et dans l'adaptation des procédés de fabrication.
C4.2	Saisir les multiples aspects d'un projet au travers de maquettes et d'échantillons. Prototyper ou réaliser tout ou partie du projet à l'aide des outils

	numériques CAO, DAO.
C4.3	Établir un système critique d'élaboration et d'évolution du projet selon des critères explicités. Faire la démonstration que le projet est bien en adéquation avec la demande initiale et dans le respect de la déontologie.
C4.4	Planifier et gérer le projet

Rappel :

« Le savoir-faire doit engager l'étudiant vers une posture créative et une attitude de mise en jeu et d'interrogation de gestes élaborés, de matériaux complexes. Les possibilités créatives de l'étudiant augmenteront au fur et à mesure de son habileté et de sa maîtrise technique. La créativité technique peut permettre de faire projet tout comme le projet peut instaurer des explorations particulières. L'interrogation d'un contexte, d'une histoire, donne du sens aux recherches. Dans le cadre du DN MADE, il s'agit pour l'étudiant d'aborder des savoir-faire connus et incontournables avec curiosité et respect, et de les réinvestir par la pratique et le rapprochement des connaissances et compétences acquises dans les autres enseignements. »

« Des dispositifs de tutorat encadré assureront l'accompagnement des étudiants. Ainsi, par exemple, un responsable de recherche assurera le suivi d'un groupe restreint d'étudiants. »